

courrier sud



Bulletin Trimestriel n° 64

Dispensé de timbrage nom du site de dépôt

N° CPPAP : 0518 S05308

Prix : 0,04 €

Comité de rédaction
Eric Ponticourt
Didier Letot

Directeur de publication
Pierre Changey

Journal
imprimé
par nos
soins

mars
2016

P

PRESE
DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

Union
syndicale

Solidaires

Le journal du syndicat SUD éducation 02

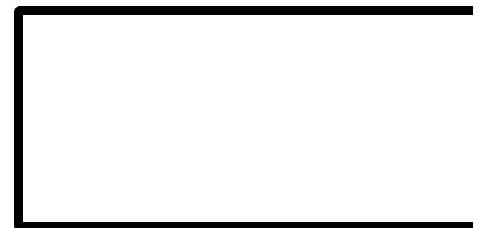
SUD éducation Aisne – MAISON DES SYNDICATS c/o Solidaires, 1 avenue Jean Jaurès – 02000 Laon – 06 70 67 39 64

contact@sudeduc02.org – www.sudeduc02.org

Courrier SUD est destiné à tous les personnels de votre établissement, merci de faire circuler.

AU SOMMAIRE :

- Édito..... p. 1
- Loi Travail : on n'en veut pas !
Des alternatives existent ! p. 2
- Évaluation des élèves :
pour des alternatives émancipatrices..... p. 3
- Désobéir pour l'École : Pourquoi ? Comment ? p. 4
- La taille des classes est bel et bien un facteur de réussite
(Nico Hirtt, Appel Pour une Ecole Démocratique) p. 5
- Bulletin d'adhésion p. 6



On nous prend pour des imbéciles !

(Munissez-vous de vos lunettes : actualité oblige, c'est dense !!)

Loi Travail : une attaque sans précédent contre les salarié-es, qui accélérerait la flexibilité et la précarité.

Accepter le projet de loi concocté par le gouvernement pour satisfaire le patronat, ce serait :

- accepter la liquidation des 35 heures ;
- accepter de travailler jusqu'à 12 heures par jour ;
- accepter que les patrons licencient quand ils veulent et comme ils veulent ;
- accepter des heures supplémentaires majorées de 10% (au lieu de 25%) ;
- accepter des heures supplémentaires payées au bout de trois ans ;
- accepter que les apprentis mineurs travaillent 10 heures par jour et 40 heures par semaine ;
- accepter que des référendums, imposés par le chantage, puissent défaire les droits collectifs.

Par millions, dans la rue, nous dirons notre refus de ce projet de loi. Nous défendrons nos revendications : réduction du temps de travail sans perte de salaire, droit de véto des représentant-es des travailleurs-ses, un autre partage des richesses que nous produisons et qu'une petite minorité d'actionnaires nous volent...

1,2 % : une provocation

Le gouvernement en rajoute avec un geste obscène en direction des fonctionnaires : 1,2 % d'augmentation du point d'indice, en deux fois... Pour un salaire de 1 500 euros, c'est 18 euros par mois ! Alors que les salaires de la fonction publique sont gelés depuis des années et que la baisse du niveau de vie est flagrante, cette annonce (qui a reçu, quelle surprise !, le soutien des organisations syndicales qui se prétendent responsables), témoigne une fois de plus des orientations antisociales du gouvernement.

Pour des solutions alternatives...

Alternatives à la loi Travail, alternatives aux modalités d'évaluations, alternatives aux modes de luttes... Alternatives aussi à ce que l'on trouve en France : nous ferons un tour chez nos amis belges. Nous vous invitons à découvrir un site passionnant, celui de l'APED : l'Appel Pour une Ecole Démocratique. Une vraie mine d'or !!!

Loi Travail : on n'en veut pas ! Des alternatives existent !

Après le rapport Badinter qui tente de résumer en 61 articles et 12 pages les droits acquis par les salarié-es, la ministre du travail El Khomri vient de présenter au Conseil d'Etat un projet de loi qui remettrait gravement en cause un grand nombre de ces droits.

Allant jusqu'à anticiper certaines demandes du Medef, le projet va très loin.

Une remise en cause de fond

Ce projet est global et s'attache à des remises en cause nombreuses qui font système autour de plusieurs points centraux :

- Faciliter les licenciements collectifs ou individuels, soi-disant pour embaucher plus facilement ;
- Remettre en cause les 35 heures par le biais des accords d'entreprise ;
- Remettre en cause la hiérarchie des normes dans la négociation collective, c'est-à-dire s'affranchir des contraintes liées à la loi ;
- Simplifier le code du travail en remettant en cause l'histoire des droits des salarié-es pour en faire un code des droits humains au travail.

On trouve là le concentré des volontés patronales et la décision gouvernementale d'y accorder toute son attention. Le gouvernement n'a pas cédé à une quelconque pression, il va même plus loin que les demandes sur certains points. Il partage les analyses et les objectifs du patronat : renforcer la compétitivité et les marges des entreprises, ce qui serait le moyen d'une relance de la croissance et de l'emploi à terme. Cette politique est menée par Hollande depuis son élection, et auparavant par Sarkozy, mais ce projet en constitue un élément clé. Il répond par ailleurs aux orientations des institutions européennes qui préconisent depuis des années des réformes du marché du travail. Faute d'être la bonne élève pour ce qui concerne le déficit public et la dette, la France vise la première place sur la déréglementation de nos droits.

Le petit jeu de Valls et de la CFDT n'a trompé personne

Ça, c'est fait ! La petite danse est bien connue. Le gouvernement annonce une loi avec énormément de mesures régressives. La CFDT cherche à focaliser le débat public sur un ou deux points seulement. Sous la pression d'un mouvement naissant, le gouvernement lui donne satisfaction, obtient son soutien (quelle surprise !) et espère ainsi faire passer sans heurts tout le reste de son projet. Cette carte a été jouée, elle ne pourra plus l'être. Cela n'a trompé personne.

Un peu « moins pire » que « très pire », ça reste inacceptable !

Patronat, gouvernement et syndicats libéraux cherchent à nous convaincre de comparer cette deuxième version du texte à la première, pour essayer de faire passer pour un progrès social l'abandon de quelques éléments d'un projet régressif.

Il faut avoir un sacré toupet et nous prendre pour des imbéciles !

Ce qui compte, ce n'est pas la différence entre les deux versions du texte de loi, mais l'écart entre le droit existant et le projet de loi. Or ce projet continue à diminuer drastiquement les droits des salarié-e-s et à accroître la précarité.



Il n'y a rien à négocier, rien à aménager : imposons le retrait !

La diversion et la répression commencent

Autre danse bien connue : la focalisation médiatique sur quelques incidents en marge des mobilisations, pour mieux masquer le mouvement de fond qui se déploie. Et déjà les présences policières commencent, des universités sont fermées administrativement, au nom de la sécurité, pour tenter de stopper la mobilisation. Notre réponse doit être une mobilisation massive sur nos revendications.

Des alternatives existent

Nous ne partageons ni les analyses ni les conclusions du gouvernement.

Nos réponses s'articulent autour de 3 points essentiels :

- Nous sommes pour des politiques d'emploi socialement et écologiquement utiles :

- Renforcer le lien social dans les territoires aujourd'hui en difficulté ;
- Renforcer en emplois les services publics et les associations actrices de terrain ;
- Créer des emplois pour la transition écologique et énergétique et pour les filières industrielles qui vont avec ;
- Travailler à la reconversion des industries polluantes ;
- Relocaliser les emplois pour économiser en transport et non en emplois.

- Nous sommes pour un statut du-de la salarié-e qui exprime la garantie pour le ou la salarié-e entre deux emplois :

- Garantir la continuité de droits et un fonds des employeurs finançant les situations pour lesquelles les salarié-es ne peuvent pas assurer par leur travail un salaire et une protection sociale.
- Garantir aussi un reclassement réel pour les salarié-es licencié-es à leur niveau de qualification et de salaire.

- Nous sommes pour la réduction du temps de travail :

- Répartir le travail entre toutes les mains ;
- Donner à tous et toutes les moyens d'une existence en dehors du travail : activités sociales et culturelles, partage des responsabilités familiales et du travail domestique.

Analyses de la loi Travail et dossier complet à retrouver sur :

www.solidaires.org/-Retrait-de-la-loi-Travail-

Évaluation des élèves : pour des alternatives émancipatrices

Dans une société divisée en classes sociales, l'évaluation ne sert pas à créer les conditions d'une émancipation individuelle et collective, mais à trier les élèves en leur attribuant une place dans la hiérarchie sociale, justifiant ainsi les inégalités. On peut cependant aujourd'hui chercher des modalités d'évaluation moins violentes et moins discriminantes. Ce n'est pas le sens que prend la réforme de l'évaluation que le ministère propose.

Confusion entre évaluation et orientation des élèves

Cette nouvelle réforme ne questionne pas l'évaluation sur le fond. Il faudrait pourtant distinguer l'évaluation dans le cadre de la classe et de la relation strictement pédagogique et l'évaluation à visée certificative, en lien avec l'orientation. Dans les réformes ministérielles, l'évaluation n'a qu'une visée de tri des élèves en vue de leur orientation, segmentant les apprentissages sans vision d'ensemble de ce que serait une éducation émancipatrice autorisant chaque élève à avoir son parcours, son rythme.

Examens terminaux, contrôle continu et Contrôle en Cours de Formation (CCF)

Pour les diplômes nationaux du brevet et du baccalauréat, les dispositifs actuels comportent un double système d'évaluation, mixant contrôle continu et examen final.

Lorsqu'il est dit que ces diplômes nationaux actuels garantissent l'égalité, là aussi deux questions sont souvent confondues : la certification nationale d'un diplôme identique sur tout le territoire donnant le droit d'accéder à l'université, aux conventions collectives, à des taux de rémunération... et une supposée uniformité de l'évaluation et de la notation sur tout le territoire.

Le premier aspect n'est pas directement mis en cause : le « bac pro » ouvre formellement les mêmes droits à tout le monde, même avec le développement du CCF.

En revanche, le deuxième aspect est très illusoire : la notation n'est pas la même d'un jury à l'autre et d'un paquet de copies à l'autre et les employeurs peuvent d'ores et déjà aller regarder où le diplôme a été obtenu.

Le baccalauréat constitue dans notre société un véritable rite de passage. On peut lui trouver des éléments positifs : l'anonymat tente de garantir un baccalauréat non discriminant avec la séparation entre celui/celle qui forme et celui/celle qui évalue ; le mythe de l'égalité de l'évaluation du bac sur l'ensemble du territoire fait que son obtention peut avoir un effet de valorisation et de mise en confiance pour certain-e-s élèves.

Pour autant, le mythe de l'égalité masque les déterminismes sociaux. L'importance démesurée que prend le baccalauréat pourrait être questionnée tant il est un facteur de stress important pour les élèves. L'examen terminal peut aussi entraîner une vision utilitariste des enseignements, une démotivation des élèves les plus en difficulté, et au final un arbitraire face à une évaluation ponctuelle isolée du parcours de l'élève.

Le contrôle continu est distinct du CCF. Le contrôle continu permet une prise en compte de la scolarité et des progrès de l'élève. Il limite le stress lié à l'évaluation unique. Dans le CCF, les examens ont lieu en cours d'année, avec la lourdeur d'organisation et l'augmentation de la charge de travail que cela entraîne. Cependant, le contrôle continu aboutit souvent à ce que la même personne forme et évalue : il n'offre donc pas les mêmes garanties d'égalité formelle que l'anonymat.

Les diplômes nationaux et l'égalité

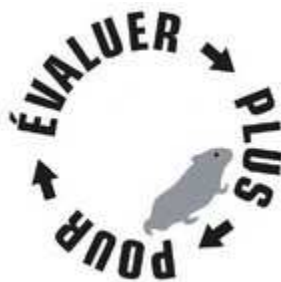
Le brevet est largement délivré, mais le baccalauréat reste un examen très discriminant : seul 71 % d'une classe d'âge obtient un bac dont 35 % un bac général. Tant que nous serons dans une société hiérarchisée, la question de la sélection se posera. Les modalités d'évaluation, plus ou moins violentes et discriminantes, servent toujours cette fin. Sans remise en cause du système de classes sociales, il ne peut pas y avoir de bonne réforme de l'évaluation et des diplômes.

En tant que syndicat de transformation sociale, nous souhaitons que nos élèves échappent aux déterminismes sociaux, tout en luttant pour une réelle égalité. Nous devons donc nous interroger sur les modalités d'évaluations qui favoriseraient au mieux l'émancipation et seraient les moins violentes et discriminantes.

Pour mettre en œuvre une évaluation moins maltraitante, qui permette aux élèves de progresser à leur rythme, les outils doivent être construits par les enseignant-es, en équipe, avec leurs élèves, dans le cadre de leurs pratiques pédagogiques, en s'appuyant sur les acquis et les recherches des pédagogies coopératives. Pour l'instant, cela reste difficilement compatible avec les injonctions hiérarchiques car nous sommes soumis-es à la contrainte institutionnelle de préparer nos élèves à des évaluations certificatives visant à les orienter.

Ce que SUD Éducation revendique

- L'abolition du système hiérarchisé actuel qui fonctionne sur un modèle d'orientation et de sélection des élèves ;
- Un enseignement polytechnique contre toute hiérarchisation des savoirs et des disciplines, en opposition avec la logique actuelle de filiarisation ;
- Une évaluation formative plutôt que sommative ;
- Une évaluation dans un cadre pédagogique ne donnant pas lieu à un quelconque « fichage » de l'élève ;
- Un cadre national du diplôme contre toute tentative de localisation ;
- Le droit à l'anonymat des élèves pour les épreuves certificatives (pas forcément terminales) ;
- L'absence de hiérarchisation entre les disciplines par une différenciation entre celles qui donneront lieu à examen terminal ou non ;
- Un temps de réflexion collective pour traiter de l'évaluation dans nos obligations de service.



Désobéir pour l'École : Pourquoi ? Comment ?



Alors que le syndicalisme est partout en perte de vitesse, il devient urgent de reconquérir le terrain de la lutte et de la résistance collective. À nous de démontrer que l'action syndicale ne se réduit pas à ces mobilisations sporadiques d'une journée qui déciment un mouvement avant même qu'il n'ait eu le temps de naître.

Aujourd'hui, la Fédération Sud éducation veut agir sur la question de la réduction des effectifs par classe. Parce qu'elle est un puissant facteur de réduction des inégalités et qu'elle détermine directement nos conditions de travail, il nous faut nous donner les moyens de gagner rapidement sur ce terrain. C'est la clef d'un mieux-être pour les élèves comme pour les personnels.

Si la revendication fait consensus, il faut s'interroger sur les modalités d'action. Se pose alors la question de la désobéissance. En effet, les dernières victoires sociales commencent à dater et dans le même temps, les collectifs de travail ont été méthodiquement démantelés, déstructurés par de savantes politiques de suppressions de postes, de précarisation et d'individualisation des trajectoires et des pratiques professionnelles (notamment au travers de nouvelles méthodes de management, toutes plus pathogènes les unes que les autres). D'où la nécessité de réfléchir sur les moyens de radicaliser les mobilisations, notamment par des mouvements collectifs de désobéissance et de boycott.

La désobéissance civile : une action collective

L'idée d'une campagne d'information et d'intimidation de la hiérarchie dont le point d'aboutissement serait l'organisation de refus collectif de prise en charge d'élèves dans les classes, au-delà d'un certain seuil, répond à cette exigence de radicalisation. Encore faut-il s'entendre sur le sens à donner à la désobéissance dans un cadre syndical. Il ne s'agit pas de faire reposer la responsabilité de l'action sur les seuls individus, au risque de les livrer ainsi à l'arbitraire de la répression par la hiérarchie. La désobéissance civile est bien une action collective et c'est d'ailleurs ce qui la distingue de l'objection de conscience.

En 1970, alors qu'elle cherche à penser les mouvements de désobéissance et de révolte qui secouent l'Amérique depuis plus de 15 ans, Hannah Arendt écrit :

« la désobéissance civile ne peut se manifester et exister que parmi les membres d'un groupe. [...] la désobéissance civile pratiquée par un individu isolé ne saurait tirer à conséquence. Le coupable est alors considéré comme un excentrique [...] La désobéissance civile réellement significative doit être le fait d'un certain nombre de personnes que rassemble un intérêt commun ». ¹ D'où l'importance d'inscrire dès le début ce type d'action dans un cadre collectif, le plus large possible.

Les objections rencontrées par la désobéissance comme mode d'action syndicale prouvent une chose : il est nécessaire de se former à imaginer des modalités d'action, en amont de la grève, pour structurer la mobilisation et impliquer toutes les acteurs et actrices sur le terrain : parents, élèves, personnels et tou-tes les citoyen-nes. Davantage encore que l'adhésion à de grandes revendications, c'est le plaisir d'agir ensemble et d'inventer collectivement des formes de résistance qui peut (re)donner envie de faire du syndicalisme.

Désobéissance, action directe non-violente, tout cela ne s'improvise pas : il faut se former et former nos collègues, non seulement intellectuellement, mais surtout « physiquement ». Forcer la porte qu'on vous ferme au nez ou affronter la colère et les menaces d'un-e chef-fe, n'est pas immédiatement à la portée de tou-tes. De même, mener des actions collectives efficaces, quelles que soient les modalités choisies, cela s'apprend. Face à la pérennisation de l'état d'urgence cela devient même une nécessité.

La Somme vient d'y consacrer une journée de formation², dans le cadre d'un stage interpro de 3 jours sur l'école, « Désobéir pour l'École : Pourquoi ? Comment ? ».

En amont de la mobilisation massive et générale, la multiplication des poches de résistance et de luttes doit aussi être envisagée comme un moyen d'épuiser l'adversaire et de populariser la lutte sous toutes ses formes et dans toute la société.

Article rédigé par Sud éducation Limousin et Somme

1. Hannah Arendt, Du mensonge à la violence, *La désobéissance civile*, p 57.

2. Cette journée du 20 novembre 2015, organisée en partenariat avec la Boite sans projet, www.boite-sans-projet.org, a réuni le plus de monde (plus de 40 personnes).

Pour faire écho à cet article, et plus précisément pour rebondir sur le problème des effectifs par classe, voici un texte rédigé par Nico Hirtt en 2012 et publié sur le site de l'APED. C'est dense, mais ça vaut le coup !!

La taille des classes est bel et bien un facteur de réussite !



S'il est vrai que le nombre d'élèves par classe n'est pas le seul élément, ni même sans doute le plus important, dans la détermination de l'efficacité et de l'équité de notre système scolaire, on ne peut pourtant laisser M. Martin François affirmer (dans la rubrique « Opinions » de *La Libre Belgique* du 2 janvier 2012), que « l'impact d'un petit nombre d'élèves est faible » et que « les scientifiques montrent que la diminution du nombre d'élèves dans la classe est préjudiciable aux enfants issus de milieux défavorisés ». Car, en vérité, la recherche scientifique a désormais pu établir sans le moindre doute l'impact positif d'une réduction des effectifs scolaires, au moins dans les premières années d'enseignement, et particulièrement pour les enfants des milieux populaires.

Déjà, le plus élémentaire bon sens s'insurge devant la thèse de M. François. Celui-ci n'a pas dû souvent enseigner dans des classes surpeuplées pour oser affirmer que le nombre d'élèves importerait peu. À moins, bien sûr, que le verbe « enseigner » ne soit entendu comme synonyme de « réciter », « dicter », « énoncer », « déverser »... et que le mot « élève » ne signifie rien de plus que « oreille » ou « enregistreur ».

On se demande également pourquoi les entreprises dépensent des sommes folles pour assurer à leurs cadres des formations en langues ou en marketing dans des institutions privées qui leur promettent que « les apprenants ne seront jamais plus de huit par groupe, afin que chacun puisse participer activement » (extrait d'une publicité). Qu'ils sont donc bêtes ces patrons, de perdre tant d'argent, puisqu'à en croire M. François, un bon cours frontal à trente participants par classe serait tout aussi efficace.

Mais que nous dit la science à ce sujet ? L'étude la plus célèbre et de loin la plus sérieuse est la recherche expérimentale américaine STAR (Student/teacher achievement ratio). Entre 1985 et 1990, un peu moins de 8000 élèves ont été répartis pendant 5 ans, pour moitié dans des classes de 13 à 17 élèves et pour moitié dans des classes de 22 à 26 élèves¹. Les cinq années couvraient le « Kindergarten » (notre grande section de maternelle) et les quatre premières primaires. Ensuite les élèves furent à nouveau mélangés et l'on a pu suivre leurs performances pendant toute leur scolarité, jusqu'à l'entrée dans l'enseignement supérieur.

Les résultats de cette étude ne laissent guère de place au doute. Non seulement les élèves scolarisés en petites classes obtenaient de meilleurs résultats que les autres aux tests en mathématiques, lecture et sciences. Mais surtout, cet effet bénéfique persistait et augmentait même après la cinquième année, c'est-à-dire une fois que les enfants étaient à nouveau tous regroupés dans les mêmes classes². Par exemple, en quatrième primaire (CM1), les enfants des petites classes avaient en moyenne une avance de 5,9 mois sur les autres pour les tests de maths.

En sixième primaire (en sixième), cette avance était passée à 8,4 mois. Et en huitième année (notre quatrième) les enfants initialement scolarisés en petites classes (mais qui ne l'étaient donc plus depuis quatre ans) affichaient en moyenne 13 mois d'avance en mathématiques !

STAR a également montré que ce sont les élèves issus des minorités noires et hispaniques (donc les enfants des familles les plus pauvres) qui bénéficient le plus de la réduction du nombre d'élèves. Ceci contredit formellement ce que prétend M. François, en se basant sur une unique étude de cas datant de 1979. Ainsi a-t-on pu observer, lors des examens d'entrée au Collège (le premier cycle d'enseignement supérieur aux USA), que l'écart entre blancs et noirs se trouvait réduit de moitié chez les élèves de l'étude STAR qui avaient été scolarisés en petites classes... douze ans plus tôt !³

Dans l'un des districts du Tennessee ayant participé à l'étude STAR, des chercheurs ont également pu observer, en dixième année d'étude (notre seconde), que les élèves initialement scolarisés en petites classes étaient deux fois moins souvent absents, trois fois moins souvent en retard scolaire et cinq fois moins souvent en décrochage scolaire.⁴

M. François a certes raison de douter de l'efficacité des mesures que vient de prendre le gouvernement de la Communauté française. Passer de 27 à 25 élèves par classe dans le secondaire ne changera pas grand chose. Mais ce n'est pas parce que la taille des classes ne serait pas un facteur important. Plutôt parce que seule une réduction beaucoup plus drastique (jusqu'à 15 élèves) et concentrée sur les premières années de scolarité a démontré son efficacité. [...]

Enfin, M. François cite l'étude Mc Kinsey qui montrerait que « la qualité du professeur importe plus que la taille des classes ». Cette étude se fonde notamment sur le cas de la Finlande, où la formation des maîtres (en cinq ans, contre à peine deux en France actuellement) est effectivement supérieure et où les classes sont aussi peuplées que chez nous. Du moins lorsqu'on considère une moyenne pour toute la durée de l'enseignement obligatoire. Car Mc Kinsey — qui est aux entreprises et services publics ce que Moody's ou Standard & Poors sont aux finances — « oublie » opportunément de prendre en compte le fait que dans la même Finlande, les classes des premières années ne comptent en moyenne que... 14 élèves. C.Q.F.D.

1. Un troisième groupe consistait en classes normales avec un assistant enseignant ; ce dispositif n'a démontré aucune efficacité et nous n'en parlerons plus ici.

2. Finn, Jeremy D. and Achilles, Charles M., *Tennessee's Class Size Study: Findings, Implications, Misconceptions*, Educational Evaluation and Policy Analysis, Summer 1999.

3. Krueger, Alan B., Whitmore, Diane M., *The Effects of Attending a Small Class in the Early Grades on College Attendance Plans*, Princeton University, April 9, 1999.

4. Pate-Baine, Helen *et al.*, *STAR Follow-up studies 1996-1997*, Tennessee State University, 1997.

Nom :

Prénom :

Adresse professionnelle (établissement) :

Fonction complète (indiquer la branche [1^{er}, 2nd degré, sup^r, IATOSS...], le corps [instit, PE, certifié, SASU...] et la fonction [ZIL, brigade, TZR, matière, temps partiel, DMA, ...]) :

Adresse personnelle :

mél :

tél fixe :

tél mobile :

Montant annuel de la cotisation :

Salaire mensuel net (€)	Cotisation annuelle (€)	Soit après crédit ou déduction d'impôts (€) (1)
- de 600	5	1,70
+ de 600	7	2,38
+ de 750	12	4,08
+ de 900	25	8,50
+ de 1000	40	13,60
+ de 1100	55	18,70
+ de 1200	68	23,12
+ de 1300	82	27,88
+ de 1400	96	32,64
+ de 1500	114	38,76
+ de 1600	131	44,54
+ de 1700	144	48,96
+ de 1800	161	54,74
+ de 1900	176	59,84
+ de 2000	191	64,94
+ de 2100	209	71,06
+ de 2200	227	77,18
+ de 2300	246	83,64
+ de 2400	266	90,44
+ de 2500	287	97,58
+ de 2600	309	105,06
+ de 2700	331	112,54
+ de 2800	354	120,36
+ de 2900	378	128,52
+ de 3000	403	137,02
+ de 3100	429	145,86
+ de 3200	455	154,70
+ de 3300	482	163,88
+ de 3400	510	173,40
+ de 3500	549	186,66
+ de 3600	15,80 %	-

SUD EDUCATION NE VIT QUE PAR LES COTISATIONS DE SES ADHERENTS

Pourquoi se syndiquer à Sud Education ?

Parce que l'Education Nationale est encore un service public et qu'il faut ardemment le défendre contre :

- La précarisation des personnels : l'école n'est pas un lieu d'insécurité sociale !
- L'intrusion du commerce et de la religion au sein des établissements scolaires : l'école n'est pas une marchandise !
- La libéralisation de l'école : l'école n'est pas une fabrique de futures chairs à patrons !
- L'exclusion d'élèves sans papiers, le flicage d'enfants : l'école n'est pas une annexe du commissariat !

Parce qu'il faut construire une école de qualité et qu'il faut lutter pour :

- Une vraie égalité des droits : l'école a pour mission de contrebalancer les inégalités sociales et culturelles ;
- Une solidarité entre toutes les personnes (personnels et élèves) de l'école.



(1) Possibilité de paiement échelonné en établissant les chèques à la même date que l'adhésion. Merci de préciser les mois d'encaissement au dos des chèques.

M@gistère... que pour les volontaires !

Dans le 1^{er} degré, le ministère de l'Éducation nationale a choisi de mettre en œuvre un logiciel de formation à distance « M@gistère », sans aucune consultation d'un Comité hygiène sécurité et conditions de travail. Celui du ministère a pourtant donné son avis, le 12 mars 2015.

Il demande que « cette formation n'ait lieu que sur la base du volontariat et qu'aucune sanction ne soit engagée à l'encontre des collègues qui ne veulent pas entrer dans ce dispositif ».

Il précise que « Le recours à ce dispositif ne revêt aucun caractère obligatoire [...] et donc que le temps de connexion, le nombre de clics, de pages consultées et de ressources visualisées ne doivent pas être comptabilisées ».

La circulaire de rentrée du 09 juin 2015 a étendu M@gistère à la formation du 2nd degré.

L'avis du CHSCT reste prévalent : **ce type de formation n'est pas obligatoire !**

A retourner rempli, daté, signé à :
Sud Education
 Catherine Hoffelé
 1 rue du Chemin des Dames
 02160 Moussy Verneuil